

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2022

L'an deux mil vingt deux, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle à usages multiples de Champdôtre Espace Marc Fleury, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. SORDEL Sébastien, M. URSO Vincent

Procuration(s) :

Mme MYET Véra-Lucia donne pouvoir à M. LUQUIN Marc-Antoine, M. BALANDRAUD Frédéric donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie, Mme RICHON Hélène donne pouvoir à Mme HELIOT Stéphanie

Étai(ent) absent(s) :

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme MYET Véra-Lucia, Mme RICHON Hélène

Étai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation
07/04/2022

Date d'affichage
07/04/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

14/04/2022

et publication du :

14/04/2022

N°14/2022 : STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE L'EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Assemblée départementale de Côte-d'Or a adopté une version amendée de sa stratégie départementale de l'eau tenant compte de la récente décision rendue par le Tribunal administratif le 14 décembre 2021 qui a précisé le cadre d'intervention du Département.

A ce titre le Département entend remplir pleinement son rôle d'aménageur du territoire, pas simplement comme financeur mais comme acteur.

Il investit au côté des communes, de leur groupement et syndicats dans le domaine de l'eau potable, dans les stations d'épuration, le renouvellement des réseaux, les interconnexions ainsi que le suivi de la qualité.

Le Département continuera à agir de manière à atténuer les inégalités territoriales et pour que puissent être mobilisées, dans un but de partage, toutes les ressources, notamment celles des Maillys, dont le Département est propriétaire.

Par conséquent, notre syndicat, le SINOTIV'EAU est directement concerné par ces actions.

Comme le propose le Tribunal administratif, le Département a adopté une charte d'engagement pour une stratégie départementale de l'eau afin d'associer les collectivités à ses actions.

L'adhésion à cette charte conditionnera la participation financière du Département aux projets portés par les communes, les groupements, les syndicats.

Après lecture de la Charte Départementale sur l'Eau,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'adhérer à la charte d'engagement pour une stratégie départementale de l'eau
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte et tout document afférent à ce dossier.

Après délibération,


Le conseil municipal DECIDE :

- D'adhérer à la charte d'engagement pour une stratégie départementale de l'eau
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite charte et tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHAMPDOTRE
Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
Reçu en préfecture le 21/04/2022
Affiché le 
ID : 021-212101380-20220414-14_2022-DE

STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE L'EAU

CHARTRE D'ENGAGEMENT

« De l'eau, pour tous, durablement et préservée »

La Côte-d'Or, territoire d'une superficie de 8 700 km², est un département diversifié qui dispose d'importantes surfaces naturelles et d'une occupation du sol assez peu urbanisée (2,8 % de la surface) :

- 5 000 km de cours d'eau (dont 3 000 km de rivière),
- 300 km de canaux ou voies navigables,
- 3 045 km² d'espaces boisés (35 % de la surface),
- 5 046 km² de surface agricole (58 % de la surface),
- moins de 1 % de zones humides.

Le département a la particularité hydrographique d'être à la limite de trois grands bassins : la Loire, le Rhône et la Seine dont le point triple se situe sur la Commune de Meilly-sur-Rouvres. Le territoire est alimenté par de nombreux ruisseaux de tête de bassin et cette position lui confère une place stratégique, complexe et vulnérable.

Le contexte hydrogéologique du département est également très hétérogène : les parties s'étalant du nord du département aux reliefs constitutifs de la Côte et de l'Arrière Côte reposent sur un socle calcaire karstique largement pourvu de failles qui sont à l'origine de nombreuses pertes et résurgences de cours d'eau, rendant la ressource difficilement accessible. Au sud-ouest, la Côte-d'Or repose sur un socle granitique imperméable qui est à l'origine de la formation d'un chevelu d'écoulements dense mais qui ne permet pas la formation d'aquifère capable de retenir l'eau. Enfin le sud-est du département correspond au fossé d'effondrement Bressan. Il se compose de matériaux de remplissage d'âge quaternaire et d'alluvions déposées par les principaux cours d'eau (Tille, Ouche, Vouge, Dheune, Saône).

Ces formations aquifères superficielles, bien que relativement productives, sont soumises à une pression anthropique forte (population, irrigation, ...).

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a historiquement conduit une politique d'intervention forte dans le domaine de l'eau, tant en appui technique et financier, qu'en maîtrise d'ouvrage propre.

L'émergence de vulnérabilités, de plus en plus prégnantes, des ressources en eau du territoire Côte-d'Orien, a conduit le Département à élaborer une nouvelle politique départementale, déclinaison opérationnelle de la Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique (SDACC) votée en juin 2018. Cette nouvelle politique s'est concrétisée par l'adoption d'une Stratégie Départementale de l'Eau (SDE) lors de la réunion de l'Assemblée Départementale du 25 novembre 2019, amendée au cours de celle du 7 février 2022. Ses orientations sont les suivantes :

• **Orientation 1 – Garantir un accès pérenne à l'eau pour tous**

L'objectif principal de la SDE vise à établir un nouveau plan départemental de l'eau par l'identification des ressources revêtant un intérêt départemental au vu des besoins des territoires, tous les usages ayant vocation à être pris en compte. Cet objectif associé à la mobilisation mutualisée de ces ressources, à leur protection et aux efforts à consentir en matière de sobriété, constitue l'orientation 1 de la SDE, à savoir : garantir un accès pérenne à l'eau pour tous.

• **Orientation 2 – Préserver la qualité des milieux**

Le contexte hydrogéologique de la Côte-d'Or rappelé en introduction, ajouté aux pressions des activités humaines, rend la ressource sensible, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Le maintien, voire la reconquête, de la qualité de l'eau et des milieux, est l'un des enjeux de la SDE, qui en constituera l'orientation 2 : préserver la qualité des milieux.

• **Orientation 3 – Partager la connaissance pour agir efficacement**

Partager la connaissance pour agir à l'échelle de chaque bassin est également un objectif important de Stratégie Départementale de l'Eau. A ce titre, le Département anime depuis près de 20 ans un réseau d'observation et de suivi des cours d'eau et des nappes d'intérêt départemental. Dans le cadre de la SDE, il est prévu la mise en place d'un véritable observatoire de l'Eau. Cet objectif constituera l'orientation 3 de la SDE : partager la connaissance pour agir efficacement.

Ces trois orientations sont déclinées en objectifs puis en actions opérationnelles. Cette Stratégie Départementale de l'Eau met en avant la volonté du Département d'aider les acteurs du territoire à protéger et gérer leurs ressources en eau en intégrant toutes les contraintes environnementales, économiques et sociétales du territoire.

Au travers de cette charte, la collectivité signataire s'engage à inscrire ses actions dans le cadre de la Stratégie Départementale d'Eau, dans sa version proposée le 7 juin 2022 à l'Assemblée Départementale, pour bénéficier des concours financiers et des accompagnements du Conseil Départemental de Côte-d'Or.

La Collectivité signataire

Le Président du Conseil Départemental

